



## **PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 6 NOVEMBRE 2015**

Participaient à cette Assemblée Générale :

Pour les personnes morales :

Archives Départementales du Rhône	Damien RICHARD	Directeur Adjoint
Mission Nationale de Contrôle	Cécile RUSSIER	Cheffe d'antenne
CAF du Rhône	Bruno GOURRY	Responsable des archives régionales de Vénissieux
CPAM du Rhône	Anne-Marie VALLUCCI	Directrice Adjointe
CPAM de Savoie	Daniel JACQUIER	Président
CPAM de Haute-Savoie	André BERLIOZ	Représentant la Présidente
MSA AROMSA	Edmond DECOUX	Administrateur
MSA Ain-Rhône	Gérard BORNAGHI	Vice-Président
MSA Ardèche Drôme Loire	Henry JOUVE	Président
MUTUALITE Française	Sophie FAVRE-CAPDEBON	Directrice
RSI du Rhône	Stéphane MOULIN	Agent Comptable
Université de LYON 2	Stéphane FRIOUX	Maître de Conférence
URSSAF	Emmanuelle RIGOLET	Responsable de la communication et du partenariat

Pour les personnes physiques :

- Marie-Christine ALAMO-BOCCOZ
- Gérard DESSERTINE
- Jacques FREALLE
- Lucien JULLIAN
- Elisabeth NALLET

Etaients excusés :



Pour les personnes morales :

Archives de l'Ardèche : Mme PORTE	Ayant donné procuration
Archives de la Drôme : Mme TOSAN	
Archives de l'Isère : Mme VIALLET	Ayant donné procuration
Archives de la Loire	
CARSAT : le Président LOYNET	Ayant donné procuration
CARSAT : M. LAUGIER et Mme GARREAU	Ayant donné procuration
CPAM de l'Ain : M PETIT	
CPAM de la Loire : Mme MINY	Ayant donné procuration
EN3S : M. NEZOSI	
MSA Ain-Rhône : M. MARTIN	
MSA Ardèche Drôme Loire : Mme GENTIAL	
Université Lyon 1 : le Professeur Chapuis	Ayant donné procuration
Université de Lyon 2 : Christophe CAPUANO	

Pour les personnes physiques :

- Alain EUZEBY, ayant donné procuration
- Olivier FAURE
- Le Dr Guy LEGAL
- Yves NITHARD
- Jean RIONDET
- Michel VERMOREL, ayant donné procuration

Madame NALLET accueille les participants et leur souhaite la bienvenue dans cette salle mise à disposition par la CARSAT. Elle présente les excuses des personnes empêchées.



Pour rappel, le Comité Rhône-Alpes d'histoire de la Sécurité Sociale a été créé dans les années 1980 puis réveillé à la fin des années 1990 par Yves NITHARD et conduit ensuite par Lucien JULLIAN, jusqu'en 2011.

Il se compose des représentants des archives des départements de la région, des universités de Lyon, Grenoble et Saint-Etienne, de la Mission Nationale de Contrôle, de la Mutualité Française et des organismes de protection sociale (CAF, CARSAT, CPAM, Mines, MSA, RSI, URSSAF). Par ailleurs en font partie également des personnes physiques. La structure est associative, sans lien hiérarchique avec le comité national.

La spécificité de la région réside dans l'existence d'archives régionales de la sécurité sociale, dont Bruno GOURRY, membre très actif du comité, est le responsable, à Vénissieux, dans des locaux de la CAF du Rhône. La collecte ne concerne plus désormais que les organismes du Rhône, pour des raisons de commodité principalement, depuis le début des années 2000 ; le fond, constitué depuis le début des années 1970, est riche.

Cette assemblée générale est un peu particulière dans la mesure où elle a pour objet le réveil du comité resté en sommeil, c'est-à-dire notamment la désignation d'un nouveau Conseil d'Administration. Elle n'est pas extraordinaire dans la mesure où elle ne répond pas de ce fait aux conditions prévues par l'article 22 des statuts, à savoir la modification des statuts et la dissolution de l'association.

Mme NALLET souligne la nécessité, pour aborder le premier point à l'ordre du jour, d'assurer la continuité dans la vie du comité et pour cela donne la parole à M. JULLIAN.

M. JULLIAN a fait son dernier rapport moral lors de l'Assemblée Générale du 13 avril 2010, après presque 10 ans de présidence, depuis 2001. Il a organisé un certain nombre de colloques, avec l'Université et des sympathisants de certains organismes, en veillant à l'équilibre des branches et des régimes, en donnant ainsi un panorama complet de notre protection sociale au fil des années.

En 2010, l'assistance aux manifestations était réduite et les moyens en secrétariat, qui s'élevaient à 2 jours par mois, n'ont pas pu être maintenus ; M. JULLIAN a ainsi été conduit à donner sa démission, ce dont il a avisé tout le monde. Le comité s'est alors endormi.

Quand M. JULLIAN a appris que Mme NALLET voulait reprendre le flambeau, il en a été très content, pour le noyau restreint de passionnés qui l'avait accompagné. Il existe effectivement une pertinence et un besoin pour ce comité. Lorsque l'on ne s'occupe pas de son histoire, il est difficile de porter un regard pertinent sur l'actualité. Il s'agit de réveiller ce comité en soufflant tous ensemble sur ses braises, ce à quoi il s'emploie personnellement.

Il s'agit de ne pas négliger la part des institutions et de l'université. Le comité Bourgogne Franche-Comté l'a bien compris et fait, ce qui explique sa réussite.



Il accompagne très volontiers le réveil du comité, dont il se réjouit et reste à la disposition de Mme NALLET pour lui faciliter la tâche, qui s'apparente à un marathon, dans toute la mesure de ses possibilités.

Mme NALLET le remercie pour son soutien, dont elle a déjà bénéficié effectivement et qui lui est précieux. Elle poursuit en portant à la connaissance de l'Assemblée le rapport financier élaboré par le Trésorier, Damien Aubert, qui a depuis quitté la région :

***Rapport Financier intermédiaire.***

*Le dernier chèque tiré sur le compte (30 Janvier 2013) correspond à un remboursement à la CPAM de la Loire d'une cotisation versée à tort par cet organisme. Aucun mouvement créditeur depuis 01/01/2012.*

*Le solde au 05/02/2013 est de 32.164,75 euros (Voir PJ)*

*Le solde au 15/04/2015 est de 32.117,35 euros (Voir PJ)*

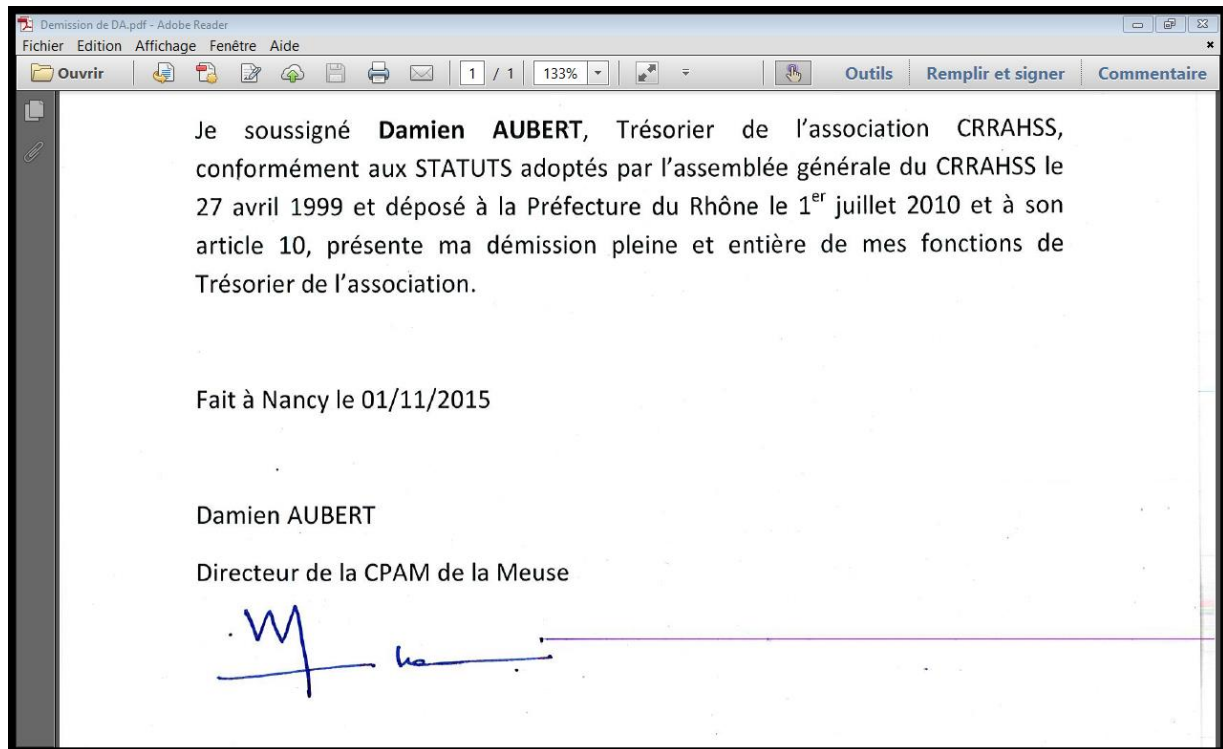
*La différence entre les deux soldes étant le cumul des débits des frais de tenue de comptes.*

*Le Trésorier,*

*Damien AUBERT*

Mme NALLET complète cette information : le dernier relevé des chèques postaux, daté du 15 octobre 2015, fait état d'un solde de 32 104,95€, qui résulte du prélèvement en juillet et octobre des frais de tenue de compte trimestriels de 6,20 €.

Elle présente à l'assemblée la démission du Trésorier.



L'assemblée en prend acte.

Mme NALLET explique ensuite qu'elle a été sollicitée par l'EN3S pour reprendre le comité Rhône-Alpes, à la demande du Comité National. Elle a fait un état des lieux et poursuivi avec une petite équipe de personnes actives et retraitées qui se sont mobilisées en septembre et octobre, auxquels elle exprime sa reconnaissance. Elle bénéficie également de l'appui de l'EN3S et surtout de la CARSAT

Il s'agit cependant d'étoffer les rangs et de faire appel aux personnes intéressées et disponibles pour réaliser toutes les missions envisageables, les nouveaux retraités constituant une cible à privilégier.

Des propositions immédiates sont faites à l'assemblée qui les adopte toutes les quatre à l'unanimité :

- 1. En application de l'article 8 des statuts, donner la qualité de membre d'honneur à ceux qui ont œuvré pour le comité pendant de nombreuses années et continuent à y participer :

Lucien JULLIAN et Yves NITHARD deviennent Présidents d'honneur

Jean RIONDET, Olivier FAURE et Bruno GOURRY deviennent membres d'honneur.



- 2. Les personnes physiques qui ont participé aux travaux préparatoires sont agréées comme membres par l'assemblée et peuvent ainsi être élues au Conseil d'Administration. Il s'agit de Marie-Christine ALAMO-BOCCOZ, Alain EUZEBY, Jacques FREALLE et Guy LEGAL.

- 3. La domiciliation du comité était assurée par la CAF, puis par la CPAM du Rhône, et le secrétariat tenu par Mme BOUVIER. Le comité remercie cet organisme et souligne la qualité du service rendu par Mme BOUVIER. La CARSAT accepte désormais de domicilier le comité au 35, rue Maurice Flandin à Lyon 3°.

- 4. Les statuts et le règlement intérieur en vigueur sont maintenus en l'état, sans modification.

A plus long terme, pour le reste de l'année 2015 et l'exercice 2016, le programme de travail porte sur quatre axes, conformément au but de l'association (article 2) :

- L'encouragement de travaux universitaires sur le champ de la protection sociale. Des bourses de 750 €, versées en deux fois en accord avec le directeur de recherche, sont mises à disposition des étudiants pour les défrayer de dépenses induites par leurs recherches (déplacements notamment).

- les archives : il s'agit d'une part de mobiliser le réseau des gestionnaires d'archives des organismes pour leur donner, avec les historiens, une autre perspective que celle qui est la leur, de fin de processus et permettre la diffusion de bonnes pratiques depuis le retrait de l'UCANSS, en concertation avec les directions des organismes. D'autre part le comité est invité à participer à une réflexion nationale sur les archives de demain, tenant compte du développement du numérique, de l'éclatement des dossiers en fonction des chaînes de traitement, et de la nature des documents utiles aux historiens. Une expérimentation pourrait être faite en région, en tenant compte des contraintes des caisses nationales.

- les établissements d'enseignement : la demande est forte de la part de l'enseignement professionnel qui souhaite travailler plus avec les organismes et peine à trouver des stages pour des jeunes préparant les métiers des caisses. L'inspection de l'Education Nationale est tout à fait d'accord pour faciliter ce rapprochement. Par ailleurs, il serait utile de porter nos valeurs de solidarité auprès des collégiens, lycéens, voire étudiants dans le cadre de l'enseignement civique et moral mis en place récemment et confié en général aux enseignants d'histoire. La Réserve Citoyenne instaurée par le Ministère de l'Education Nationale représente une voie d'entrée et un cadre à utiliser. Il est proposé de commencer à travailler avec les professionnels puis d'élargir si tout se passe bien. L'expérience des journées portes ouvertes de l'EN3S sera utile.

- le recueil de la mémoire orale : un ancien président de caisse des travailleurs indépendants a proposé de confier ses souvenirs. Une enquêtrice, qui a l'habitude de produire des entretiens utilisables ensuite par les historiens, a été indiquée par le niveau national. Cette personne, accompagnée de Mme NALLET, va commencer à l'écouter la semaine prochaine.



Les témoignages oraux sont de plus en plus utilisés. Le comité de Bourgogne-Franche Comté a ainsi recueilli de nombreux témoignages de retraités sur la vie des organismes, ce qui a permis à Christophe CAPUANO de publier récemment un article sur ce sujet.

M. BERLIOZ évoque une personne de 95 ans qui témoigne dans le film de Gilles Perret « La Sociale » sur les tout débuts de la sécurité sociale en Haute-Savoie, œuvre de vrais pionniers.

Mme VALLUCCI fait part d'un film élaboré, dans le cadre du concours des « pro-moteurs de la sécurité sociale » lancé pour le 70<sup>e</sup> anniversaire, par des agents de la CPAM du Rhône qui sont allés rencontrer une personne entrée en 1944 dans une caisse devenue ensuite caisse de sécurité sociale. Ce film a eu le 1<sup>er</sup> prix du jury régional. Elle fait état de la diversité des cultures des organismes et des difficultés rencontrées dans le sien pour retrouver des traces de la vie de la caisse à différentes époques, alors que la CPAM de Paris, par exemple, a conservé cette mémoire qu'elle a même pu publier.

Ces propositions de travail, poursuit Mme NALLET, trouvent une application concrète dans le budget élaboré pour leur mise en œuvre. Ce budget ne se fonde sur aucune expérience antérieure ; des écarts avec les réalisations sont tout à fait envisageables mais la situation financière est très saine.

Les ressources sont constituées des cotisations, maintenues à leur montant antérieur : 160€ par organisme et 16 € pour les individus.

Le budget de 2015 et 2016 se présente ainsi :

<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Frais de déplacement.....1 200 €</b>	<b>Cotisations organismes :</b>
<b>Frais de réception .....500 €</b>	<b>160 € x 40 = .....6 400 €</b>
<b>Bourses et entretien .....3 000 €</b>	<b>Cotisations individus</b>
<b>Frais de mission .....1 500 €</b>	<b>16 € X 12 = ..... 192 €</b>
<b>Divers .....392 €</b>	
<b>TOTAL .....6 592 €</b>	<b>TOTAL ..... 6 592 €</b>

L'assemblée reconduit à l'identique le montant des cotisations et adopte le budget proposé, à l'unanimité.

Il est ensuite procédé l'élection du Conseil d'Administration en deux collèges (Cf. Art. 13 et 15).



Mme NALLET présente les candidatures des personnes qui ont été sollicitées pour le réveil du comité, ainsi que celles de M. LAUGIER et Mme GARREAU pour la CARSAT, puis celle de Mme VALLUCCI pour la Caisse Primaire du Rhône.

M. JOUVE présente la candidature de M. DECOUX pour représenter la MSA.

Sont élus, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- pour le collège des personnes morales :

Christophe CAPUANO (Université de Lyon 2 et Sciences Po)

Edmond DECOUX (AROMSA)

Stéphane FRIOUX (Université de Lyon 2)

Corinne GARREAU (CARSAT)

Bruno GOURRY (archives régionales hébergées par la CAF du Rhône)

Robert LAUGIER (CARSAT)

Gilles NEZOSI (EN3S)

Anne-Marie VALLUCCI (CPAM du Rhône)

- pour le collège des personnes physiques :

Marie-Christine ALAMO-BOCCOZ

Alain EUZEBY

Jacques FREALLE

Lucien JULLIAN

Guy LEGAL

Elisabeth NALLET

Jean RIONDET

La Mission Nationale de Contrôle, représentée ce jour par Mme RUSSIER, est membre de droit du Conseil.

Mme NALLET félicite les nouveaux élus, auxquels elle demande de rester pour une première réunion du Conseil d'Administration, à l'issue de cette assemblée générale.





M. BERLIOZ demande les statuts et le dernier rapport moral, que M. JULLIAN lui remet immédiatement.

M. RICHARD se félicite des travaux à venir sur les archives et proposera à son organisme d'y participer. Il rappelle que dans le cadre du contrôle scientifique et technique défini par la loi, les Archives sont l'interlocuteur aussi des caisses de sécurité sociale et qu'il est à la disposition de celles du Rhône.

Mme RUSSIER fait état des préoccupations de la MNC par rapport aux archives. Les documents concernant la protection sociale (issus de son rôle de tutelle et de contrôle) que détenait la DRASS ont été repris par l'ARS, ce qui a impliqué notamment un gros travail d'inventaire. Un versement a du être fait récemment aux archives. Les archives de la MNC sont gérées par délégation à l'ARS et à la Direction Régionale de la Jeunesse, des sports et de la cohésion sociale. Il y a là aussi des documents qui peuvent intéresser les historiens. La MNC est à la disposition des caisses si nécessaire.

Mme NALLET retient l'intérêt de la MNC et des Archives Départementales dans le cadre des travaux de réflexion nationale sur les archives de demain.

M. FRIOUX quitte la séance à 11h 10 après avoir expliqué à M. MOULIN les raisons des difficultés à attribuer des bourses aux étudiants : le montant n'est pas en cause. Les travaux de recherche (aussi sur l'histoire orale) sont plutôt de 2 ans, en histoire, et les étudiants qui se destinent à l'enseignement ne font plus de travail de recherche. Lyon dispose d'un vivier de chercheurs intéressant. M. FRIOUX présentera cette possibilité de bourse aux étudiants en fin de licence, en juin prochain.

M. RICHARD s'interroge sur le territoire régional pour savoir s'il inclut l'Auvergne et M. JACQUIER se demande comment le comité peut être régional dans une région qui n'existe plus s'il ne couvre pas l'Auvergne. Mme NALLET mentionne l'existence d'un comité, actuellement en sommeil, en Auvergne. Pour l'instant, il pourrait n'être question que de Rhône-Alpes, comme l'indiquerait le nom du comité, si l'on enlevait l'adjectif « régional », ce qu'elle suggère. Le champ d'action est Rhône-Alpes.

M. BORNAGHI suggère que le comité se fasse connaître sur internet. L'information de son réveil, par exemple, mériterait d'être connue. Il a pu constater le peu de choses qui figurait sur les comités en général, et l'information utile mise à disposition par la Bretagne. Il suggère également de disposer d'un espace où déposer l'information à l'usage du comité.

M. JULLIAN a tenté de faire un site mais cela nécessite des compétences spécifiques. La fondation Orange peut fournir ces compétences pour organiser de tels espaces.

Mme NALLET fait état de la page régionale proposée sur le site du Comité National.

Elle remercie les participants pour leur confiance et les invite à parler du comité largement autour d'eux pour étoffer les rangs avec de nouveaux volontaires.



**Comité Régional  
Rhône-Alpes  
d'Histoire de la  
Sécurité Sociale**

10

Elle lève la séance à 11h15.

Lyon le 11 novembre 2015

La Présidente

E. NALLET